

Retour sur le séminaire

Transition écologique et
politique de la ville :
quelles convergences?

30 juin 2021

TABLES DES MATIÈRES



- 03** INTRODUCTION
- 05** L'ENJEU DE LA CONNAISSANCE ET DE LA RECONNAISSANCE DES "INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES"
- 10** QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- 16** TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET POLITIQUE DE LA VILLE : QUELLE TRANSVERSALITÉ DANS LE PILOTAGE LOCAL ?
- 20** POUR ALLER PLUS LOIN : SOURCES ET RESSOURCES



INTRODUCTION

La lutte contre le changement climatique, en rendant nécessaires des changements de nos modes de vie et de consommation va avoir des répercussions économiques et sociales majeures qu'il faut prendre pleinement en compte afin de ne pas créer de nouvelles fractures sociales et territoriales, et contribuer à la réduction de celles qui existent. L'intérêt d'aborder la question sous cet angle, c'est de pointer que la transition écologique peut être un levier efficace pour (re)poser de manière générale la question du cumul des inégalités dans les territoires défavorisés, y réduire la précarité et y justifier des investissements importants. Mais à condition de prendre en compte la réalité des situations vécues par les habitants dans ces territoires.

D'où cette interrogation sur les convergences possibles – et souhaitables – entre transition écologique et politique de la ville, politique publique dont l'ambition est justement de réduire les inégalités qui se cumulent dans certains quartiers. Mais en ayant aussi à l'esprit que ces convergences ne vont pas de soi, et c'est tout l'intérêt de réfléchir collectivement aux leviers à actionner et aux freins à surmonter dans ce domaine.

L'objectif de ce séminaire était donc de proposer des clefs de lecture pour mieux appréhender les enjeux de la transition écologique au prisme de la politique de la ville et de ses quartiers prioritaires. Pour cela, ce webinaire proposait 3 points de vue, différents mais complémentaires, pour aborder ces questions.

Tout d'abord l'éclairage d'une sociologue, Alice Canabate, sur l'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des « inégalités environnementales » qui nous semble une entrée en matière particulièrement intéressante pour des acteurs de la politique de la ville. Alice Canabate, chercheuse associée au Laboratoire de Changement Social et Politique, Université Paris-Diderot, a mené une enquête en Seine Saint-Denis qui a donné lieu à un article pour la Fondation de l'écologie politique : "Comment saisir les inégalités environnementales ? Éléments de déchiffrement en Seine-Saint-Denis. Les catégories mises à l'épreuve des vécus", nov. 2017. Cette étude a fait l'objet d'une « synthèse » dans un dossier publié par l'ANCT en 2020, en 4 tomes. Celui-ci s'intitule : La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires. Le tome 4 pointe un des défis : mettre en œuvre une transition écologique juste, inclusive et démocratique.



INTRODUCTION

Ensuite le point de vue de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la manière d'envisager la "transition écologique des quartiers" dans le cadre du Nouveau programme de de renouvellement urbain (NPNRU). Jean-Benoît Cariou, chargé de mission innovation et transition écologique, Pôle Innovation et ville durable à l'ANRU rappelle les enjeux pour les quartiers concernés, et présente les objectifs poursuivis par le NPNRU en matière de « transition écologique » qui constitue un des 6 objectifs stratégiques du programme, exemples à l'appui.

Enfin le point de vue d'élus locaux, en l'occurrence d'une petite ville, sur la manière dont ils appréhendent sur le terrain l'articulation entre transition écologique et politique de la ville : Pierre Mathieu, président de la communauté de communes du Grand Orb, 1er adjoint au maire de Bédarieux et Magalie TOUET, adjointe au maire de Bédarieux déléguée à la politique de la ville.

A un moment où la commune de Bédarieux et la communauté de communes du Grand Orb sont impliquées dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial, dans la négociation d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), peuvent être posées un certain nombre de questions très concrètes : quelle prise en compte des besoins spécifiques du quartier de la politique de la ville et de ses habitants ? Quelles articulations avec le contrat de ville et les dispositifs associés ? Quel pilotage transversal de ces différentes politiques publiques ?

Ce document propose une synthèse de chacune de ces interventions.

L'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des "inégalités environnementales"

Synthèse de l'intervention d'Alice Canabate, sociologue, chercheuse associée au Laboratoire du changement social et Politique, Université Paris Diderot

Faire converger la lutte contre les inégalités sociales et celle contre les inégalités environnementales suppose de clarifier au préalable de quelles inégalités environnementales on parle.

Les définitions varient très fortement, et une absence de données et statistiques en France sur les inégalités environnementales a longtemps prévalu. Si aujourd'hui les catégories permettant de les penser sont infiniment plus nombreuses, **mesurer les nuisances, les pollutions et les risques de proximité reste une affaire complexe** ; et ceci notamment car persistent des obstacles importants dans le processus de construction de ces données. Des obstacles tout d'abord liés à la difficulté de les caractériser. A cet égard, **la variabilité même des termes utilisés révèle la difficulté à en définir les périmètres : tantôt conçues en termes d'inégalités écologiques, tantôt environnementales, tantôt sanitaires[1]; tantôt monolithiques, tantôt croisées.**

L'équivocité des définitions montre bien combien le sujet est important mais que les outils et les articulations pour le mesurer, ne sont pas fixement déterminés. La complexité des facteurs mis en cause et la nécessité de considérer le contexte dans sa dimension sociale rendent par ailleurs la gestion même des enjeux qui lui sont relatifs, difficile.

La difficulté, théorique et pratique, de relier l'environnement et le social est l'une des raisons du retard que nous avons aujourd'hui en France dans la connaissance des inégalités environnementales. Lien qui pourtant semble, en certains lieux, évident. Si, en effet, les zones les plus polluées ou les plus exposées aux risques sont habitées par les populations les plus défavorisées, ce n'est pas seulement en raison d'un habitat plus accessible mais aussi et surtout parce que ce sont dans ces territoires que l'on a implanté ou que l'on implante des activités polluantes ou à risques. C'est sans doute cette superposition qui explique que **ces inégalités soient apparues comme éminemment territoriales.**

[1] Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé. Regards croisés en régions : de l'observation à l'action, Rapport conjoint du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, janvier 2014.



L'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des "inégalités environnementales"

Plus que l'incantation à œuvrer à la transition écologique, c'est donc la caractérisation de ces inégalités qui doit être la focale privilégiée.

Sans trancher entre les différentes conceptions de ces inégalités (environnementales, écologiques, sanitaires), Alice Canabate propose de s'inspirer pour cela du premier travail entrepris sur ce thème complexe, intitulé « Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques » et réalisé en 2004 au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) par Lydie Laigle et Viola Oehler [2]. Ces dernières établissent **quatre approches permettant de saisir les inégalités environnementales**.

- **La première concerne les inégalités entre territoires**, qui résultent, comme les inégalités entre États, des ressources naturelles et du climat. Ces inégalités sont également des inégalités produites par l'histoire, en particulier l'histoire urbaine ; elles se mesurent, sur le plan statistique, en comparant la répartition spatiale des groupes sociaux et les disparités relatives à la qualité du cadre de vie sur un territoire, incluant les espaces verts, la pollution, l'exposition aux risques, mais aussi l'offre de services publics.
- **La seconde concerne les inégalités d'accès à l'urbanité**, au sens d'aménités urbaines, soit les inégalités d'accès à tous les services qui contribuent à la qualité de vie sur un territoire.
- **La troisième approche concerne les inégalités d'exposition aux nuisances et aux risques** issus pour partie de l'histoire industrielle des territoires – inégalités qui doivent également pouvoir être mesurées en termes de perception de l'exposition aux risques des différents groupes sociaux, ainsi que d'accès à l'information.
- **Enfin, la dernière porte sur les inégalités d'accès dans la capacité d'action**, soit la capacité à se mobiliser, à revendiquer et à participer.

La nécessaire prise en compte du vécu et des perceptions des habitants

Il est donc souhaitable d'œuvrer, prioritairement, à rendre ces enjeux lisibles et saisissables, ce qui réclame de s'appuyer sur les connaissances des habitants eux-mêmes et d'intégrer, comme réel enjeu démocratique, la centralité de leurs perceptions.

[2]Lydie Laigle et Viola Oehler, « Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques », rapport du CSTB, février 2004.



L'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des "inégalités environnementales"

Cet objectif a motivé l'enquête conduite par Alice Canabate en 2017 en Seine Saint-Denis pour le compte de la Fondation de l'écologie politique, visant à interroger une série d'acteurs territorialement impliqués, afin de confronter les catégories scientifiques aux vécus des habitants [3]. Il s'agit donc d'appréhender les inégalités environnementales comme réalités vécues, et de se donner les moyens de savoir quelle perception ont les habitants des quartiers populaires des inégalités environnementales auxquelles ils sont soumis.

Pour de nombreux acteurs en effet, il faut aujourd'hui s'écarter d'une gestion trop technico-centrée de l'environnement et accorder du crédit à la parole citoyenne, prendre en compte les retours des habitants, confronter ces enjeux aux témoignages de professionnels, de militants associatifs, etc.

Or il apparaît que bon nombre de ces inégalités sont difficilement perçues, silencieuses, qu'elles ne sont pas « conscientisées » dans de nombreux quartiers populaires. Si les habitants de Seine Saint-Denis conçoivent très fortement leur très grande précarité économique, ils perçoivent beaucoup plus difficilement les inégalités environnementales qu'ils subissent (par exemple établir un rapport entre la proximité d'une autoroute et un taux de cancer plus important que pour les habitants d'autres territoires). Cela fait également ressortir l'enjeu, relevé plus haut, des inégalités dans la capacité des habitants de ces quartiers à se mobiliser et à revendiquer sur ces questions.

Alice Canabate met par ailleurs l'accent sur les difficultés à ajuster les politiques publiques à ces enjeux, **en distinguant plusieurs freins à une transition écologique dans les quartiers de la politique de la ville.** Si ces freins sont à envisager territoire par territoire, force est de constater une certaine récurrence :

- **Un manque de ressources financières qui est à la fois un frein au développement d'un territoire** comme la Seine Saint-Denis, confronté en outre à la difficulté de gestion des héritages – notamment en termes de dépollution. Agir suppose des ressources : faute de ressources suffisantes, certains types de pollution comme la pollution des sols font l'objet d'un relatif déni (la dépollution a un coût très élevé que les aménageurs ne sont pas prêts à prendre en charge).

[3] Alice Canabate, « Comment saisir les inégalités environnementales ? Éléments de déchiffrement en Seine-Saint-Denis. Les catégories mises à l'épreuve des vécus », Fondation de l'écologie politique, nov. 2017.

L'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des "inégalités environnementales"

Les freins à une transition écologique dans les quartiers de la politique de la ville (suite)

- **Les logiques d'aménagement « métronome »** : dans le cas du Grand Paris, il s'agit des volontés d'impulser des formes de développement accélérées, susceptibles de créer des modifications d'envergure. Ces « grands projets » apparaissent à la fois comme des opportunités à saisir – y compris pour certaines causes militantes – et comme des mirages. Il s'agit d'opportunités en ce qu'ils ont la possibilité, par l'afflux financier qu'ils supposent, de venir résorber des injustices de traitement. Mais ils sont aussi des mirages dans la mesure où les bénéficiaires ne reviennent pas à ceux qui en attendent le plus.
- **Une faiblesse des délibérations** : les paroles habitantes recueillies dans le cadre de l'enquête ont révélé des formes fortes de ressentis négatifs caractérisés par une faiblesse d'écoute et un déficit de considération. Les procédures légales comme les enquêtes publiques apparaissent souvent davantage un outil de pacification (contenir les mobilisations) qu'un outil de recueil des revendications habitantes.
- **La non adéquation des échelles territoriales** : des cadres territoriaux évolutifs semblent semer le flou. Les projets d'aménagement se situent aujourd'hui dans un cadre "métropolisé", là où beaucoup de décisions restent envisagées au niveau des agglomérations. Enfin, les processus de concertation sont, quant à eux, relatifs au cadre de la ville, voire du quartier. Ceci génère des problèmes d'échelles qui ne font qu'accroître un sentiment d'inégalités plurielles.
- **L'urgence sociale (ou de la création d'emplois) opposée à l'urgence environnementale**
Il est fréquent dans les décisions publiques de donner l'avantage à « l'urgence sociale » et à des implantations d'activités susceptible de créer des emplois sur l'urgence climatique. Or des conditions de vie dignes de vie ne se parcellisent pas : on a autant besoin d'un salaire que d'air pur. Sur des territoires sous-dotés, on devrait sauter par-dessus les interprétations des priorités : il faut arriver à des réflexions qui incluent le développement économique mais pas au détriment des conditions de vie des habitants. Si l'on parle de lutte contre le changement climatique, il y a des choses extrêmement précises qu'il s'agit d'appliquer dans les territoires.

L'enjeu de la connaissance et de la reconnaissance des "inégalités environnementales"

En guise de conclusion...

Les échanges qui ont suivi cette intervention ont fait notamment ressortir, outre la **nécessité de dépasser l'opposition entre urgence sociale et urgence climatique**, l'importance de « **prêter des mots** » aux habitants de ces quartiers et de nommer les choses.

Jade Lindgaard, journaliste engagée pour l'écologie a par exemple organisé des « toxic tours », sortes de ballades urbaines dans des lieux très pollués ou problématiques. Ce type d'initiatives permet de discuter de l'intrication de ces enjeux, de faire ressortir différents niveaux de sédimentation, et d'identifier des convergences de luttes.

C'est tout l'enjeu de la « **capacitation** » des habitants des quartiers populaires, en particulier : indiquer qu'il y a de l'écologie là où ils ne voient a priori que du bon sens : faire des conserves, entretenir un jardin potager, etc., avec des connaissances à partager sur des pratiques quotidiennes qui œuvrent aussi pour l'écologie.

- **Bon à savoir** : Aux Etats-Unis, c'est la notion de « **justice environnementale** » qui prévaut. La notion de « **justice environnementale** » renvoie originellement aux nouveaux mouvements sociaux nés, dans les années 1980 aux États-Unis, du constat que la qualité de l'environnement était une source d'inégalités entre les individus et les territoires. Elle introduit l'idée de populations discriminées car exposées à des infrastructures polluantes, à un manque d'espaces verts, etc., et appelle des politiques de lutte contre ces discriminations environnementales.

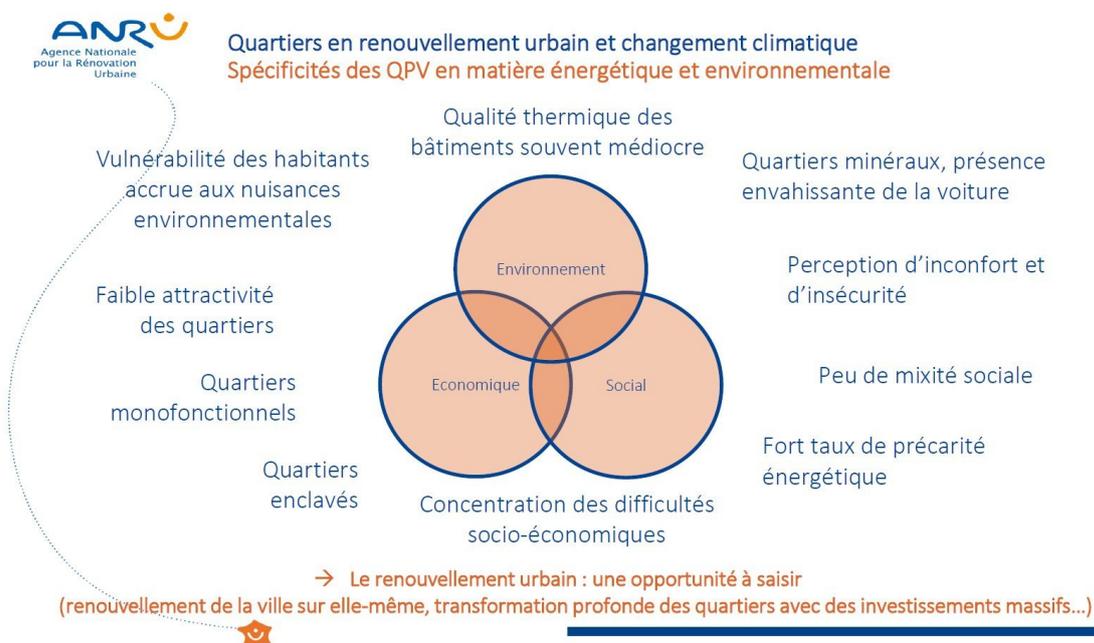


Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

Synthèse de l'intervention de Benoît Cariou, ANRU, chargé de mission innovation et transition écologique

Les spécificités des quartiers en renouvellement urbain sur le plan énergétique et environnemental

Les quartiers concernés par le NPNRU ont en commun des dysfonctionnements importants, y compris sur le plan énergétique et environnemental.



La qualité thermique des immeubles d'habitation est souvent médiocre, en particulier dans le parc privé (cela est moins vrai dans la parc social), ce qui a pour conséquence un fort taux de précarité énergétique chez leurs habitants. Il s'agit également souvent de quartiers très « minéraux », caractéristiques d'un urbanisme de dalles.

Par ailleurs, nombre de ces quartiers sont confrontés à des nuisances environnementales plus importantes qu'ailleurs. C'est particulièrement vrai en région parisienne, avec des axes de circulation à proximité directe des QPV, etc.

Dans ce contexte, il faut prendre en compte la vulnérabilité accrue des habitants de ces quartiers aux effets du changement climatique, et les difficultés plus grandes qu'ils peuvent rencontrer compte tenu de leur précarité économique et sociale.

Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

Le NPNRU va permettre des investissements massifs dans ces quartiers : 12 milliards de financements qui vont générer environ 40 milliards de travaux à la fin du programme. Le programme représente donc une opportunité pour insuffler le plus possible de transition écologique dans ces travaux. En tant que financeur, l'ANRU s'appuie sur un règlement financier : les collectivités pilotes présentent des projets qui doivent répondre à des règles de financement et des objectifs incontournables, notamment en matière de transition écologique.

Parmi les objectifs incontournables du NPNRU (règlement général de l'ANRU)

- Augmenter la diversité de l'habitat
- Favoriser la mixité « fonctionnelle » et consolider le potentiel de développement économique
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- **Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers**
- Adapter la densité urbaine et quartier et réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité

Mais aussi

- « **Les enjeux énergétiques (performance des bâtiments et approvisionnement en chaleur renouvelable notamment) doivent être appréhendés à l'échelle du quartier** pour mieux prioriser les interventions et optimiser la maîtrise des charges des habitants. De manière générale, une approche environnementale globale est attendue pour limiter la consommation des ressources (déchets et favoriser l'adaptation aux changements climatiques) »
- « Les collectivités sont invitées à **s'appuyer sur la démarche EcoQuartier** » cf. engagement n° 16 « Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques ». Le référentiel EcoQuartier constitue une « check liste » pour les porteurs de projets en 20 engagements.
- « Seules les opérations de requalification qui obtiennent **a minima le label « haute performance énergétique rénovation » sont finançables**. Les opérations obtenant le label « BBC rénovation » donnent lieu à une majoration »
- « **Les aides peuvent faire l'objet de modulations à la hausse pour les PRU qui s'inscrivent dans une logique d'excellence sur une ou plusieurs thématiques** » (applicable pour des projets d'atténuation carbone ou d'adaptation au changement climatique exemplaires.

Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

Dispositifs d'accompagnement pour aller plus loin en matière de transition énergétique et écologique

34 territoires sont accompagnés au titre du Programmes d'investissement d'avenir « Ville durable et solidaire » et « Territoires d'innovation » (volet quartiers) sur des sujets en lien avec la transition énergétique et écologique des quartiers : économie circulaire, agriculture urbaine, etc.

Plusieurs guides, baptisés « Les carnets de l'innovation » ont été publiés en lien avec ce thème. Ils sont accessibles en téléchargement sur le site de l'ANRU.

- Performance énergétique et environnementale dans les quartiers en renouvellement urbain. Approches énergie et carbone dans les projets du NPNRU
- L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain. Outils pour favoriser le réemploi dans le cadre des projets
- L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain Boîte à outils du montage d'un projet

Un partenariat a été conclu dans ce domaine entre l'ANRU et l'ADEME.

Annuaire des innovateurs : liste des structures de l'économie sociale et solidaire qui portent des solutions qui peuvent être intéressantes pour les quartiers de la politique de la ville.

L'appel à projets « Quartiers fertile »

L'appel à projet en est à la 3ème tranche de candidature (date limite : 16 juillet 2021) : 75 projets lauréats à ce jour, au titre des deux premières tranches, qui couvrent 105 quartiers (24 millions d'euros de subventions alloués pour un total de 34 millions d'euros mobilisés). Ces projets touchent a de nombreux sujets, notamment en termes de cohésion sociale. Ils prennent des formes variables : micro-fermes urbaines, jardins d'insertion, etc. « Quartiers fertiles » privilégie des projets avec une visée productive et marchande en cohérence avec un des objectifs stratégiques du NPNRU qui est de consolider le potentiel de développement économique des quartiers. Certains projets lauréats comportent des créations d'emplois, parfois en insertion.

Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

L'AMI « Démonstrateurs de la ville durable »

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance.

Dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés, l'AMI Démonstrateurs de la ville durable « vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français : métropole, périurbain, villes moyennes, petites villes, QPV notamment en renouvellement urbain, outre-mer ».

Le projet doit être porté par une collectivité (ou un établissement public en accord avec elle), s'inscrire dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain, et comprendre une stratégie de réplication dans d'autres territoires.

L'AMI est doté de 305 millions d'euros, soit 10 millions d'euros par démonstrateur. Plusieurs appels à projet successifs sont prévus :

-Clôture de la 1ère vague : 10 septembre 2021, de la 2ème vague : 5 novembre 2021, 3ème en 2022. [savoir plus sur l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable »](#)

Exemples de projets dans le cadre du NPNRU avec un volet "transition énergétique"

Villeurbanne, quartiers les Buers et Saint-Jean

- Réhabilitation BBC d'une barre de 117 logements
- Par ailleurs : déploiement de systèmes de ventilations régulées en fonction de la pollution extérieure, récupération de biodéchets et compostage pour agriculture urbaine sur une friche devenant un « tiers lieu vert » (dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée »),

Saint-Pierre de la réunion, quartier Bois d'Olive

- Isolation de logements et fourniture de kits photovoltaïque en autoconsommation sans stockage pour l'alimentation de petits équipements type brasseurs d'air
- Développement de l'agriculture urbaine
- Récupération eaux grises pour irrigation d'espaces verts
- Véhicules électriques en autopartage et bornes de recharge en électricité d'origine PV
- Accompagnement au changement de comportements (« coach énergie »)

Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

Exemples de projets dans le cadre du NPNRU avec un volet "transition énergétique" (suite)

Port de Bouc, quartiers Aigues-Douces et la Lèque

- Recherche d'un modèle économique excédentaire pour réseau de chaleur thalassothermique et photovoltaïque (en autoconsommation), permettant de financer un système d'arrosage en eau du canal de Provence pour les espaces végétalisées du quartier subissant des sécheresses régulières, et ainsi lutter contre l'îlot de chaleur à charges locatives constantes.

Trappes, quartiers Plaine de Neauphle et Merisiers

- Stratégie bas carbone à l'échelle du quartier « AMO bas carbone », déconstructions sélectives et valorisation des matériaux issus de démolitions, alternatives bas carbone pour la rénovation de voiries endommagées et les nouvelles voiries (granulat recyclé et liant hydraulique biosourcé, couche de forme à base de fibre de chanvre), matériaux bas carbone (ex béton bas carbone) et/ou biosourcés (terre crue, béton de chanvre pour les constructions et rénovations).

Mantes la Jolie, quartier du Val Fourré

- Projet intitulé « Au fil de l'eau et au coeur du Val Fourré » trame verte et bleue, projet de « rue sans réseau » par aménagement particulier de l'espace public intégrant l'eau via des rigoles paysagères, bassins de rétention et d'agrément, réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage, aire de jeux d'eau (espace fraîcheur), parkings perméables, murs et toitures végétalisés pour des écoles et une crèche, membrane cool roof sur du logement social collectif,
- Station de mesure pour suivre l'évolution de l'îlot de chaleur et adapter les actions
- Par ailleurs smarthome et accompagnement des habitants pour réduire les consommations, préchauffage ECS par récupération de chaleur sur eaux grises, ferme urbaine en aquaponie
- Dans la continuité du secteur nord labellisé Ecoquartier (stade 4 en fonctionnement)

Quartiers en renouvellement urbain et transition écologique

En guise de conclusion : des freins à surmonter pour une transition écologique et énergétique des quartiers

- **Outils et compétences** : il y a un enjeu de formation, par exemple s'agissant des savoirs-faire en matière de rénovation énergétique.
- **Surcoûts, financements** : des modèles économiques qui restent à consolider
- **Passer d'une logique d'expérimentations à une logique de massification** : nous n'avons plus le temps...
- **Nécessité d'anticiper les incidences de la nouvelle norme RE 2020** en matière de rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment
- **Réduction des charges sans hausse de loyer**
- **La question de la sobriété qui est délicate à aborder dans ces quartiers** : comment concilier sobriété choisie (produire des logements moins grands) et sobriété subie (suroccupation de certains logements) ?
- **Promouvoir un urbanisme favorable à la biodiversité plutôt qu'un simple « paysagisme décoratif » ?**
- **Gestion de l'eau (pluviale, usée, grise)**
- **Agir pour améliorer la qualité de l'air**
- **Zéro artificialisation**
- **Adaptation au changement climatique**, en luttant par exemple contre les îlots de chaleur
- **Comment développer les mobilités alternatives et décarbonées ?**
- **Relocalisation de productions et des consommations**
- **Emplois locaux / verts** : structuration de filières et formation à ces emplois
- **Implication des habitants, coconstruction, renforcement du pouvoir d'agir.**

Transition écologique et politique de la ville : quelle transversalité dans le pilotage local ?

Synthèse des interventions de Pierre Mathieu et Magalie Touet

Pierre Mathieu est président de la communauté de communes du Grand Orb et 1er adjoint au maire de Bédarieux.

Magalie Touet est adjointe au maire de Bédarieux déléguée à la politique de la ville

Les questionnements

Communes et intercommunalités sont appelés à élaborer des documents de planification qui mettent en avant les enjeux de transition écologique : **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, **Plan alimentaire territorial**, etc. Des **contrats de relance et de transition écologique (CRTE)** sont par ailleurs en cours de négociation avec les représentants de l'Etat. **Quelles articulations avec le contrat de ville et les dispositifs associés ? Quelle prise en compte des besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants ? Quelle organisation en interne des collectivités ?**

Éléments de contexte local

La Communauté de communes du Grand Orb est constituée de 24 communes pour 20 769 habitants. Avec environ 6 000 habitants, Bédarieux représente 30% de la population de la communauté de communes. Et Bédarieux compte 1 quartier prioritaire retenu dans le cadre de la politique de la ville, situé dans le centre-ville. Ce quartier représente 1/3 de la population de Bédarieux et 10% de la population de la communauté de communes.

Par comparaison aux quartiers politique de la ville de Seine Saint-Denis ou aux quartiers concernés par le NPNRU, le quartier politique de la ville de Bédarieux est très différent. Il s'agit en effet d'un petit quartier du centre-ville d'un bourg centre. Pour autant, il est confronté à d'importantes inégalités sociales avec une population paupérisée qui s'est éloignée des agglomérations de Béziers et Montpellier pour s'installer dans le centre ancien de Bédarieux où les loyers sont particulièrement bas, mais où certains logements sont à la limite de l'insalubrité.

Autre différence avec des territoires urbains plus denses, Bédarieux et la communauté de communes du Grand Orb bénéficient d'un contexte environnemental privilégié, mais qui ne doit pas masquer la grande précarité dans laquelle vit une partie de la population.



Transition écologique et politique de la ville : quelle transversalité dans le pilotage local ?

La nécessité d'articuler des échelles territoriales différentes

Dans le contexte actuel de l'élaboration du le Plan climat air énergie territorial (PCAET), et de négociation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), une des premières difficultés est la juxtaposition d'échelles territoriales différentes. Ces dispositifs ne concernent pas les mêmes périmètres et ne sont pas pilotés par la même institution : le PCAET est piloté par la communauté de communes du Grand Orb et concerne donc les 24 communes qui la composent. Le CRTE est piloté quant à lui par le Pays Haut Languedoc et Vignoble qui regroupe 3 communautés de communes et 102 communes. Si le contrat de ville est désormais piloté par la communauté de communes du Grand Orb, il ne concerne que la commune de Bédarieux.

Veiller à ne pas perdre de vue le QPV de Bédarieux et ses habitants

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) en est à sa phase 2 et le président du Grand Orb fait en sorte que le quartier politique de la ville de Bédarieux fasse partie de la réflexion. Un **plan alimentaire territorial** est engagé. Un des objectifs est donner la possibilité aux habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de mieux s'alimenter ainsi qu'aux habitants en situation de précarité dans les autres communes. Les préconisations du **plan déchet** vont être mises en œuvre, et un schéma de mobilités est en cours d'élaboration. Dans tous ces domaines, il s'agit de soutenir les démarches qui favorisent un développement solidaire du territoire.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, le défi est immense : comment aller vers moins de précarité énergétique alors que l'on a affaire à une population de locataires pauvres et à une multitude de bailleurs privés de centre ancien ? La **mise en place du permis de louer** dans un périmètre un peu élargi par rapport à celui du quartier politique de la ville s'inscrit dans cette stratégie de rénovation des logements, en particulier pour améliorer leurs performances énergétiques.

Des exemples d'actions qui ont un impact sur les habitants du QPV de Bédarieux

Dans le cadre du PCAET des actions concrètes ont été mises en œuvre :

- **en matière de recyclage alimentaire** : des aires de compostage partagées ont été installées ;
- **en matière de mobilité solidaire** : avec « Rézo Pouce », projet qui va être mis en place pour faciliter la mobilité des populations.



Transition écologique et politique de la ville : quelle transversalité dans le pilotage local ?

Des exemples d'actions qui ont un impact sur les habitants du QPV de Bédarieux (suite)

- **en matière de jardinage urbain** : un groupe d'habitantes du quartier prioritaire de la politique de la ville de Bédarieux s'est lancé dans un projet labellisé « Incroyables Comestibles » avec le soutien du Fonds de participation des habitants piloté par le conseil citoyen. Les « Incroyables Comestibles est un mouvement participatif citoyen, présent dans plus de 500 communes en France. Concrètement, il cherche, par la nourriture, facteur de convivialité, à reconnecter les gens entre eux et à la terre. Les plantations collectives sont directement implantées sur l'espace public ouvert à tous. Chacun peut venir participer aux opérations de plantation, à l'entretien et venir récolter. À Bédarieux, plusieurs sites de plantation ont été identifiés.

Par ailleurs, « comme M. Jourdain, les collectivités faisaient du Plan climat air énergie territorial (PCAET) sans le savoir » : le territoire produit ainsi de l'énergie (via le photovoltaïque et via l'hydraulique) qui couvre presque tous ses besoins.

Comment s'appuie-t-on sur le vécu des habitants ? Comment faire en sorte que ces différentes démarches ne soient pas trop descendantes ?

Magalie Touet rejoint Alice Canabate pour considérer qu'il y a un enjeu de conscientisation des personnes en situation de précarité aux problématiques de l'écologie. Les élus de Bédarieux font en effet le constat que la priorité des habitants du quartier prio est d'être logés et qu'ils ne sont pas forcément conscients des inégalités environnementales qu'ils subissent.

La municipalité de Bédarieux travaille actuellement sur l'aménagement d'un espace public de qualité dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH RU) Il est ainsi prévu de réaliser une place végétalisée avec des jeux pour les enfants. Il s'agit d'offrir aux habitants du QPV la même qualité de cadre de vie qu'aux autres habitants de la commune.



Transition écologique et politique de la ville : quelle transversalité dans le pilotage local ?

L'enjeu du décloisonnement des services en interne

Réfléchir à l'enjeu de la transversalité entre transition écologique et politique de la ville a permis d'accélérer la prise de conscience du lien à faire entre des politiques publiques et des dispositifs qui obéissent trop souvent à des logiques de silos.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est donc porté par le Pays Hauts Languedoc et Vignobles qui regroupe 3 communautés de communes. Si Bédarieux est la commune la plus importante, les difficultés du quartier prioritaire de la politique de la ville de Bédarieux et de ses habitants sont loin d'être perçues à cette échelle. Or ce qui est expérimenté à Bédarieux dans le cadre de la politique de la ville peut constituer une boîte à outils très utiles pour les communes de l'intercommunalité et du Pays

Au sein de la communauté de communes, une réunion des différents services concernés a été organisé et il a été décidé que le service politique de la ville allait intégrer le comité de pilotage du CRTE. Le président de la communauté de communes du Grand Orb préside également le comité de pilotage du CRTE. Et il entend veiller à ce que le contrat de ville et ses objectifs figurent bien dans le CRTE, à côté des autres contractualisations : contrat de centre bourg, programme Petites villes de demain.



POUR ALLER PLUS LOIN

Sources et ressources

Alice Canabate, « Comment saisir les inégalités environnementales ? Éléments de déchiffrage en Seine-Saint-Denis. Les catégories mises à l'épreuve des vécus », Fondation de l'écologie politique, nov. 2017.

[consulter l'article](#)

Alice Canabate, « Territorialisation des inégalités environnementales et prise en compte des vécus : enjeu démocratique et enjeu scientifique. Focus sur la Seine-Saint-Denis », dans La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires. Tome 4-Troisième défi : mettre en œuvre une transition écologique juste, inclusive et démocratique, ANCT, 2020, p. 21-25.

[consulter l'article](#)

Lydie Laigle et Viola Oehler, « Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques », rapport du CSTB, février 2004.

Eloi Laurent, « Les inégalités environnementales en France. Analyse, constat, action », notes de la FEP, n° 3, juin 2014.

[consulter l'article](#)

Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé. Regards croisés en régions : de l'observation à l'action, **Rapport conjoint du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**, janvier 2014.

[consulter le rapport](#)

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques, **Avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, janvier 2015

[consulter le rapport](#)

[consulter la note de synthèse](#)



POUR ALLER PLUS LOIN

Sources et ressources

Jacques Theys, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », dans Natures Sciences Sociétés 2017/Supp. 4 (Supplément), pages 84 à 92 : [consulter l'article en ligne](#)

Dans cet article, l'auteur pointe les limites d'une approche institutionnelle de la transition écologique en insistant sur l'importance de mieux articuler politiques publiques et recherche scientifique dans ce domaine.

« On ne peut s'attendre spontanément à ce que les seules compétences internes d'un ministère ou de ses agences techniques suffisent à mener des politiques efficaces, ni à ce que l'offre de recherche fondamentale réponde à la demande politique. Plusieurs exercices successifs de prospective scientifique ont d'ailleurs bien montré qu'il y avait un grand décalage entre l'offre et la demande de recherche pour les politiques publiques, avec beaucoup de thèmes qui restaient « orphelins », sans réponse scientifique. On ne peut non plus déplorer qu'il existe un grand décalage entre les alertes scientifiques et la décision publique sans se demander dans quelle condition se fait la traduction des unes vers l'autre. Il faut donc se convaincre qu'il y a un problème majeur d'articulation entre eux, un « chaînon manquant » à trouver. » (p. 6)



C&CONTACT

contact@villesetterritoireslr.fr

www.villesetterritoireslr.fr